

## Bulletin d'information N°4



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes  
et l'autonomisation des femmes

### Le Forum mondial des droits de l'Homme trace la feuille de route des processus de réformes en cours

La ville de Marrakech a accueilli, du 27 au 30 novembre 2014, la deuxième édition du Forum Mondial des Droits de l'Homme (FMDH), marquée par la présence de 7000 personnes en provenance de 95 pays qui ont participé aux 160 activités associatives, culturelles, sportives, et de formation organisées et ont débattu autour d'une centaine de thématiques pendant les quatre jours de cette manifestation. La question de l'égalité hommes/femmes était au cœur de la programmation du forum. 12 ateliers thématiques y ont été dédiés sur les 50 organisés.



*« Il y a vingt ans [...], 189 Etats membres de l'ONU adoptaient la Déclaration et la Plateforme d'Action de Pékin pour l'intégration du genre dans les politiques, stratégies et programmes de tous les pays. La Déclaration invitait les Etats membres à promouvoir les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes, en réaffirmant que les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits humains universels. Vingt ans après cette conférence, les données disponibles et le vécu quotidien des femmes et des filles dans de nombreuses régions du monde témoignent de l'ampleur des résistances aux objectifs fixés par la Déclaration et le programme d'action de Pékin. Malgré les avancées, les réalisations sont loin d'être à la hauteur des ambitions alors tracées. [...] le gouvernement travaille à l'élaboration d'une loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. De même, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination, organe constitutionnel, devrait être installée prochainement ».*

*(Extrait du message adressé par Sa Majesté le Roi à l'occasion de l'ouverture du Forum mondial des droits de l'Homme - FMDH)*



Dans ce cadre, ONU Femmes a co-organisé, avec le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) un forum thématique « De la rhétorique à l'effectivité : évaluons le changement 20 ans après Beijing », qui a connu l'intervention de Moez Doraid, Directeur de la Division de la Coordination au siège de l'ONU Femmes à New York. Par ailleurs, ONU Femmes a participé à un évènement spécial, organisé par le Ministère de l'Economie et des Finances, sur « La budgétisation sensible au genre sous le prisme des droits humains : une perspective majeure des Objectifs de développement durable post-2015 ». L'ONU Femmes a également appuyé l'organisation d'un atelier thématique sous le thème "Lutte contre la violence à l'égard des femmes : enjeux et défis de l'effectivité", géré par la coalition du Printemps de la Dignité, et qui a traité des législations en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

### SOMMAIRE

#### Forum Mondial des Droits de l'Homme 2014

- Pages 1 à 2 -

#### Les conclusions de l'Enquête budget-temps

- Page 3 -

#### Loi sur les violences faites aux femmes en Tunisie

- Page 4 -

#### Fonds de pension et projet de loi sur la violence en Algérie

- Page 5 -

#### 16 jours d'activisme Maroc, Algérie et Tunisie

- Pages 6 à 10 -

#### La jurisprudence pour les droits des femmes

- Page 11 -

#### Lancement du portail « Anissaiya.net »

- Page 12 -

#### Femmes semencières et Gestion de l'Eau

- Page 13 -

#### Les femmes et les jeunes mobilisés pour leurs droits civiques

- Page 14 -

#### Légion d'honneur française décernée à Amina Lotfi

- Page 15 -

En préparation du FMDH, deux tables rondes avaient été organisées, sur le même thème « De la rhétorique à l'effectivité : évaluons le changement 20 ans après Beijing », par le CNDH et la Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH), en partenariat avec l'ONU Femmes, à Rabat (17 octobre) et à Tunis (22 octobre).

La table ronde sous régionale, organisée à Tunis le 22 octobre 2014, visait à approfondir la réflexion sur les défis persistants quant à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région MENA, 20 ans après l'adoption de la Plateforme d'action de Beijing. Les participant(e)s à cette réunion ont pu aborder les questions suivantes :

- Les évolutions du contexte maghrébin au cours des dernières années en matière de droits humains des femmes ;
- Les principaux obstacles et enjeux à la promotion de l'égalité et parité hommes-femmes dans tous les domaines et à la lutte contre l'impunité en matière de violences fondées sur le genre ;
- Les nouveaux paradigmes/approches pour le renouvellement et l'accélération des engagements de la Plateforme de Beijing et de l'Agenda pour le développement Post-2015 ;
- Les principaux leviers et pistes pour le changement ainsi que les moyens pour renforcer l'articulation et la convergence des engagements de la communauté internationale en faveur des droits des femmes dans l'après Beijing et dans l'Agenda pour le développement Post-2015 ;
- Les moyens et outils à mobiliser par les défenseurs des droits de l'homme et les avocats/es de l'égalité pour améliorer leurs mobilisations et plaider tant aux niveaux national, régional et international afin d'influer sur le processus mondial de l'après Beijing et Post 2015 et garantir l'effectivité des engagements en faveur des droits des femmes ;
- Les approches à l'amélioration de la prise en compte des droits des femmes par le système de l'aide internationale au développement et comment renforcer les impacts, l'efficacité et la redevabilité de cet appui.



*Espace HeForShe*



*Stand de l'ONU Femmes au FMDH*

La participation de l'ONU Femmes au FMDH a été renforcée par l'installation d'un stand qui a reçu plus de 1000 visiteurs et a servi à diffuser des informations et recherches en matière d'égalité homme/femme, faire connaître les axes d'intervention de l'organisation dans la sous-région, ainsi qu'à donner de la visibilité à la campagne globale « HeForShe », visant à engager les hommes et les garçons à agir pour mettre fin à toutes les formes de discrimination auxquelles les femmes et les filles sont confrontées dans le monde (<http://www.heforshe.org/>).

## Les conclusions de l'enquête nationale sur l'emploi du temps des hommes et des femmes au Maroc

Les enquêtes sur l'emploi du temps par les femmes et les hommes, également appelées enquêtes budget-temps, revêtent un caractère important du fait qu'elles fournissent des informations détaillées sur le temps exact que les individus dédient aux différentes tâches au cours d'une journée (24 heures), tout en renseignant le travail non rémunéré « invisible » des hommes et des femmes pour estimer la contribution de celui-ci à l'économie.

Le 28 octobre 2014, le Haut-Commissaire au Plan a présenté [les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi du temps des hommes et des femmes](#) menée au Maroc avec l'appui de l'ONU Femmes. Après une première enquête réalisée en 1997 concernant uniquement les femmes, l'actuelle étude a touché un échantillon de 9200 ménages et a enregistré les occupations quotidiennes à la fois des femmes, des hommes et des enfants, et ce sur une année allant d'octobre 2011 à septembre 2012.

La nomenclature des activités traitées par l'enquête a été codifiée selon 5 grandes rubriques : Le temps des besoins physiologiques, le temps du travail professionnel, le temps des études et de la formation, le temps du travail domestique et le temps libre. Les résultats de l'étude ont démontré les grands écarts dans la répartition du travail domestique entre les hommes et les femmes :

**95% des femmes** contribuent aux activités domestiques et leur consacrent **5 heures** en moyenne par jour.

**45% des hommes** contribuent à ces activités et y dédient **43 minutes** en moyenne par jour.

Les résultats de l'enquête confortent également le taux très faible de l'activité féminine, puisque l'enquête souligne que les hommes consacrent 4 fois plus de temps que les femmes à l'activité professionnelle.

Le HCP a aussi présenté une valorisation monétaire du travail domestique en procédant à l'estimation des heures de travail selon deux scénarios. Ainsi, en se basant sur une valorisation au prix du SMIG, la valeur du travail domestique atteint 285 milliards de Dirhams en 2012, soit **34,5% du PIB** du Maroc en 2012. Une deuxième estimation consiste à valoriser le travail domestique par la rémunération salariale moyenne. Dans ce cas, la valeur du travail domestique s'établit à 513 milliards de Dirhams, soit **62% du PIB**. Par conséquent, la contribution des femmes au PIB élargi aux services domestiques non marchands, est estimée à **39,7%** selon le premier scénario, et à **49,3%** selon le deuxième scénario.

## Loi intégrale sur les violences faites aux femmes en Tunisie

Un processus participatif d'élaboration du projet d'une loi intégrale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles a été initié en décembre 2013, par le Secrétariat d'Etat pour la Femme et la Famille (SEFF), en partenariat avec l'ONU Femmes, UNFPA, UNICEF, le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH), et le Conseil de l'Europe. Il a mobilisé une dizaine d'experts juristes, sociologues, avocats, médecins et des associations spécialisées et s'est basé sur des consultations auprès de la société civile dans différentes régions tunisiennes ainsi qu'à Tunis lors du Forum de la Société Civile du 12 août 2014. Une session de présentation et de sensibilisation sur le projet de loi intégrale a été organisée auprès des députés de l'Assemblée Nationale constituante (ANC) dans le cadre des Assises Nationales sur les Violences faites aux femmes, organisées le 13 août par le SEFF, en partenariat avec les agences onusiennes impliquées dans le processus. Le projet de loi a été soumis le 25 novembre 2014 au Conseil des Ministres et y est toujours pour étude. Il est prévu que le processus d'adoption du projet de loi connaîtra une mobilisation importante de la société civile sur l'ensemble du pays afin de préparer la soumission au nouveau gouvernement établi le 5 février 2015.

### UN PROJET DE LOI INTEGRALE

Le projet de loi intégrale sur les violences s'inscrit dans le cadre de l'article 46 de la **nouvelle Constitution** de la République tunisienne adoptée le 27 janvier 2014 qui proclame la responsabilité de l'État à prendre les mesures nécessaires afin d'éliminer la violence contre la femme.

La **définition** retenue de la violence est large, et permet d'intégrer « tout type de violence physique, morale, sexuelle ou économique ou menace d'usage de la violence ou incitation à la violence qui ont pour objet les femmes, leurs enfants ou les filles ».

Le projet de loi aborde la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des jeunes filles d'un point de vue multidimensionnel. Il prévoit la mise en place d'une stratégie de prévention de la violence, la création de structures *ad hoc*, un ensemble de mesures relatives à la protection, la révision du Code du statut personnel, du Code du travail, du Code pénal et du Code de procédure pénale.

Plusieurs dispositions importantes du **Code du statut personnel** sont abrogées par ce projet de loi pour formaliser l'égalité entre les sexes, notamment par la suppression de la dot, l'âge du mariage fixé à 18 ans et non modulable par le juge, l'égalité dans la contribution financière et matérielle des époux et la prise en compte du temps de travail domestique. **Dans le milieu professionnel**, la mesure la plus notable est l'extension du congé maternité, qui passe de 30 jours après l'accouchement à 14 semaines.

La **révision des crimes dans le Code pénal** marque un changement profond. De façon transversale, le fait que le crime ait été commis par le conjoint ou l'ex-conjoint de la victime, est systématiquement introduit comme circonstance aggravante, comme dans le cas de la reconnaissance du **viol conjugal**. Le **crime d'agression sexuelle** est introduit, en considérant ses victimes potentielles masculines comme féminines. Enfin, les **crimes d'esclavage, de traite des personnes, de maltraitance du conjoint, de harcèlement du conjoint, de harcèlement au travail et de discrimination** sont introduits dans le Code pénal.

## Algérie, 2014 : Fonds de pension pour les femmes divorcées et projet de loi pour la sanction de la violence conjugale

Au cours de l'année 2014, la question de la promotion des droits humains des femmes a enregistré des progrès en Algérie avec la perspective d'un changement au niveau de la législation dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

En effet, le 24 août 2014, le Conseil des Ministres a examiné un **projet de loi modifiant le Code pénal** pour renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Ce projet de loi sanctionne explicitement la violence conjugale et toutes autres formes de violence « portant atteinte à la « dignité des femmes » dans les lieux publics. Par ailleurs, le projet reconnaît le vol entre époux et prévoit des sanctions contre les auteurs de « pression et d'intimidation destinée à priver le conjoint de ses propriétés ».

Certaines organisations de la société civile militant pour les droits des femmes ont accueilli favorablement ce projet de loi, le considérant comme un grand pas en avant dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Cependant, nombre d'entre elles considèrent que la disposition du projet de loi qui mentionne que les accusations sont abandonnées si la victime décide de pardonner à son conjoint, prévue dans certains cas, est dangereuse car elle peut exposer la victime à davantage de pression et de violence de la part du conjoint. Elles demandent sa suppression.

Le projet de loi sera examiné en 2015 par la Commission juridique de l'Assemblée Populaire Nationale, avant d'être soumis à l'approbation parlementaire.

Le Conseil des Ministres a aussi examiné et adopté un projet de loi portant sur la création d'un **fonds de pension pour les femmes divorcées**, avec des enfants mineurs, dont les conjoints ne paient pas la pension alimentaire. La création de ce fonds avait déjà été annoncée par le Gouvernement le 08 mars 2014 durant la journée internationale de la femme. Lors du vote du budget de l'État en septembre 2014, un milliard de dinars (environ 500 000 USD) ont été alloués à ce fonds. Le 3 septembre 2014, le ministre de la Justice, M. Tayeb Louh, a déclaré dans une conférence de presse que « *ce fonds permettra aux femmes divorcées avec enfants mineurs à charge, en particulier, et les femmes exerçant le droit de garde des enfants en général, de recevoir de toute urgence la pension alimentaire pour les protéger des fléaux sociaux* ».

## 16 jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes

La campagne « 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes », démarrant le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et se poursuivant jusqu'au 10 décembre, journée internationale des Droits de l'Homme, a été l'occasion de dynamiser les actions visant à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles à travers le monde. L'ONU Femmes Maghreb et ses partenaires du gouvernement et de la société civile au Maroc, en Algérie et en Tunisie, se sont mobilisés lors de divers événements.

### MAROC

Une marche orange a été organisée au centre-ville de Rabat, le samedi 6 décembre, regroupant près de 3500 personnes, dont des femmes survivantes de violences et leurs familles, des assistantes sociales, des membres de centres d'accueil ainsi que des militant(e)s des droits humains venu(e)s de tout le pays (Tanger, Larache, Ksar El Kébir, Chefchaouen, Fès, Marrakech, Sefrou, Boulmane, Oujda, Taza, Meknès, Agadir, Taroudant, Errachidia, Casablanca, Rabat, Kenitra). Les manifestant(e)s ont marché jusqu'au Ministère de la Justice et des Libertés et le Parlement pour plaider en faveur de l'élaboration d'une loi protégeant les femmes et les filles contre la violence, et exprimer leurs requêtes : l'adoption d'une loi contre les violences conforme aux standards internationaux, la création d'une autorité pour la parité et la lutte contre toutes les discriminations, l'abolition du mariage des mineures, la réforme du Code Pénal, la révision des articles discriminatoires du Code de la Famille, l'harmonisation des lois nationales avec les normes internationales, l'application des dispositions constitutionnelles relatives aux droits humains des femmes, etc.



Source : <https://www.facebook.com/printemps.deladignite?fref=photo>

Cette marche a été organisée par le Printemps de la Dignité, une coalition d'ONG marocaines, qui œuvre pour l'adoption d'une législation qui protège les femmes et les filles contre toute forme de violence et de discrimination.

### Caravane Zainaba 2014 :

« Non à une législation qui autorise le viol d'enfants, Ensemble contre le mariage des mineurs »

La fondation YTTO a tenu une conférence de presse le 2 décembre 2014 pour présenter le rapport social, médical et légal sur sa caravane « Zainaba 2014 » contre le mariage des mineurs, menée au mois d'août 2014 dans le sud du Maroc. Cette initiative, réalisée dans le cadre du projet « Women's Elections Watch », avec l'appui du Gouvernement des Pays-Bas, a également permis de présenter le film documentaire produit par la caravane, qui couvre plus de 11 douars



(villages) de la région de Midelt. Cela a permis à la fondation YTTO de poursuivre sa pétition contre le mariage des mineurs, qui a déjà réuni plus d'un million de signatures. Cette pétition contribue à appuyer le plaidoyer pour l'adoption d'une loi qui criminalise toute les formes de violences contre les femmes, ainsi que pour la création de mécanismes de protection des femmes et filles survivantes de violences.

### Campagne radiophonique de sensibilisation sur les droits des femmes

Le réseau Anaruz de centres d'écoute pour les femmes survivantes de violences a mené une campagne nationale radiophonique, dans le cadre du projet de renforcement du pouvoir des femmes pour la défense de leurs droits, financé dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire du Gouvernement Français sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Trois stations de radio ont ainsi diffusé trois spots thématiques portant sur le mariage des mineurs, la tutelle légale et le partage des biens acquis pendant le mariage.

Les spots sont construits sous forme d'histoires en arabe dialectal s'adressant à un large public avec des messages positifs faciles à retenir et des effets sonores dynamiques accrocheurs. Les radios Chada FM et Aswat ont programmé ces spots entre décembre et janvier 2014, tandis que la radio nationale marocaine (SNRT) s'est engagée à les diffuser jusqu'à mai 2015.



Ateliers de communication et médias impliquant des membres du réseau Anaruz. Meknès, le 1<sup>er</sup> juin et Larache le 5 juin 2013

## Lancement de la 12<sup>ème</sup> campagne nationale de sensibilisation sur les violences conjugales



Une rencontre nationale s'est tenue le 25 novembre 2014 pour le lancement de la 12<sup>ème</sup> campagne nationale de lutte contre les violences faites aux femmes sous le slogan « Wash Takbal Tkoun Chmata? La violence à l'égard des femmes est une faiblesse ». Présidée par la Ministre de la Solidarité, la Femme, la Famille et le Développement social, Mme Bassima Hakkaoui, la séance d'ouverture a également connu les interventions des représentant(e)s du Ministère de la Justice et des Libertés, de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), de la

Gendarmerie Royale, du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), et de l'ONU Femmes.

Lors de cette rencontre, la Ministre de la Solidarité, la Femme, la Famille et le Développement social, a appelé le gouvernement à la promulgation de la loi contre les violences faites aux femmes, et a annoncé la mise en place d'un **Observatoire national de lutte contre les violences faites aux femmes**.

Dans le cadre de cette journée, trois spots vidéo de sensibilisation sur les violences faites aux femmes ont été diffusés, dont un sur le harcèlement sexuel en milieu professionnel, réalisé avec l'appui de ONU Femmes. Une table-ronde sur le rôle de la société dans le changement des comportements des auteurs de violences faites aux femmes s'est également tenue, avec la participation de divers acteurs institutionnels et de la société civile concernés par la lutte contre cette problématique.

### TUNISIE

## Séminaire régional sur les "Bonnes pratiques dans la lutte contre les violences faites aux femmes"

Un séminaire sur les « Bonne pratiques dans la lutte contre les violences faites aux femmes » a été organisé les 9 et 10 décembre 2014, à Tunis, par l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), l'association Beity, et la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) en partenariat avec l'ONU Femmes. Ce séminaire visait à partager les expériences et discuter des bonnes pratiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes en Tunisie, en Algérie, au Maroc, en Libye et en Egypte, ainsi que leur impact sur la lutte contre les violences faites aux femmes, et la prise en charge des femmes survivantes de violence.



Une [déclaration générale](#) sur la lutte contre les violences faites aux femmes dans la région MENA a été élaborée à la fin du séminaire.



## Atelier d'information et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes

Cet atelier sur les violences faites aux femmes, organisé par le Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF) en partenariat avec l'ONU Femmes, du 3 au 5 décembre 2014, à Hammamet (Tunisie), a réuni 25 participants, principalement des blogueurs, des activistes des droits humains, des artistes (graffeurs, rappeurs et caricaturistes), des journalistes du net, ainsi que des jeunes sensibles aux droits humains et à l'égalité de genre.

Durant ces 3 jours de formations, les participant(e)s ont été sensibilisé(e)s sur quatre principaux thèmes :

- Les violences faites aux femmes d'un point de vue sociologique ;
- Les violences d'un point de vue psychologique et leurs impacts sur la santé mentale et physique ;
- L'expression plastique comme moyen de protester et de lutter contre les violences faites aux femmes ;
- Les e-stratégies, e-tactiques et e-techniques pour le plaidoyer et la mobilisation visant à mettre un terme à cette problématique.



*Test des visuels*



*Session sur « e-stratégie, e-tactique, e-techniques »*

A la fin de l'atelier, des affiches ont été conçues à partir des visuels créés pour les 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes (en partenariat avec une agence de communication) et testées auprès des jeunes participant(e)s. Ces affiches seront utilisées sur la toile dans le cadre d'une campagne de sensibilisation qui sera menée en 2015.



*Session d'art plastique comme moyen de protester contre les violences*



*Affiches créées par de jeunes participant(e)s lors de l'atelier artistique*

## ALGERIE

### Le Gouvernement et le Système des Nations Unies en Algérie réaffirment leur engagement à promouvoir les services aux femmes survivantes de violences et à leurs enfants

A l'issue d'une visite du Centre National d'accueil pour jeunes filles et femmes survivantes de violence et/ou en détresse à Bousmaïl (Wilaya de Tipaza), le 25 novembre 2014, le Gouvernement algérien et le Système des Nations Unies en Algérie ont réaffirmé leur engagement à améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences.

Madame Mounia Meslem, Ministre de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, a procédé à l'inauguration d'un nouveau bâtiment d'hébergement au sein de ce centre en compagnie de Madame Cristina Amaral, Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies en Algérie, de Monsieur le Wali de Tipaza, de représentants d'ONU Femmes et de l'UNICEF et de plusieurs représentants de l'administration locale et d'élu/es locaux. La cérémonie s'est poursuivie par les discours de la Madame la Ministre et de Madame la Coordonnatrice Résidente qui ont, toutes deux, réaffirmé la nécessité de renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes tout en rappelant les avancées accomplies par l'Algérie dans ce domaine tel que le projet de loi sur la pénalisation de la violence conjugale ainsi que l'introduction de la pénalisation du harcèlement sexuel dans le Code du travail.

Cette cérémonie a été clôturée par la remise d'attestations de participation aux professionnels des Directions de l'Action Sociale et de Solidarité (DASS) ayant bénéficié de formations sur l'écoute, le conseil et l'assistance des femmes vulnérables, dont les femmes victimes de violence. Cette initiative qui a impliqué sept wilayas de l'Est de l'Algérie, s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large de coopération entre le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme et ONU Femmes, et qui vise à contribuer à l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violence et de leurs enfants.



*Mme Mounia Meslem, Ministre de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme inaugurant le nouveau bâtiment du Centre National d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence de Bousmaïl, Tipaza.*



*Mme Mounia Meslem, Ministre de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme (à gauche) remettant une attestation de participation à Mme Merbouha Khenchouche, Assistante sociale à la DASS de Setif (25.11.2014 – Bousmaïl, Tipaza)*

## Atelier régional sur le rôle de la jurisprudence dans la promotion et la protection des droits des femmes

Un atelier régional sur le rôle de la jurisprudence dans la promotion et la protection des droits des femmes a été organisé les 11 et 12 novembre à Skhirat, par ONU Femmes Maghreb en partenariat avec le Ministère de la Justice et des Libertés et le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social. Cette rencontre a permis d'initier une discussion au niveau de la région MENA et à partager l'expérience marocaine en matière de jurisprudence dans la promotion et protection des droits des femmes.

La séance d'ouverture a été présidée par M. par le Ministre de la Justice et des Libertés, en présence de Mme la Ministre de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social, et de la Représentante de l'ONU Femmes Maghreb. L'événement qui a réuni des représentant(e)s des ministères de la Justice de plusieurs pays, à savoir l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Palestine, le Yémen, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, a permis de présenter les résultats de ***l'étude analytique documentaire sur la protection des droits des femmes dans la jurisprudence marocaine, de l'indépendance à 2013.***



De par son caractère innovant, cette étude constitue un outil de référence essentiel pour les juridictions et praticiens du droit et appelle à une discussion régionale sur la contribution de la jurisprudence de la région dans la promotion et protection des droits des femmes. Sur la base d'une analyse de 142 décisions et arrêts, l'étude a également établi des lignes directrices fondées sur des procédures judiciaires nationales qui ont renforcé les droits des femmes par les interprétations judiciaires, et le développement de normes juridiques. Cette étude a été enrichie par une partie introductive complémentaire fondée sur des droits et standards internationaux inspirée de la CEDEF/CEDAW, laquelle devrait être désormais un élément de référence pour l'explication, l'interprétation, l'appui, et les délibérations entre les juges.

## Lancement du portail « Anissaiya.net » à Tanger

L'association Union de l'Action Féminine (section de Tanger) a mis en place, avec le soutien de l'ONU Femmes Maghreb, un portail internet « ANISSAIYA.Net » visant à appuyer l'accès des femmes à leurs droits et à les accompagner sur les plans social, économique, éducatif, scientifique et politique. Ce portail revêt un double objectif : d'une part, renforcer une meilleure connaissance des lois et instruments nationaux et internationaux sur les droits des femmes et des enfants, principalement par l'application du code de la famille et, d'autre part, initier et vulgariser l'utilisation d'Internet pour mieux informer et créer une dynamique citoyenne autour des droits de l'Homme et de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Le portail est construit autour de plusieurs axes, chacun constituant un portail spécialisé (dont seuls les 3 premiers sont actuellement actifs) :

1. Femme et Code de la Famille
2. Lutte contre la violence faite aux femmes
3. Réseau social spécifique aux échanges autour des droits de la femme et contre les violences faites aux femmes
4. E-Guichet juridique spécialisé pour les questions et les démarches en rapport avec le code de la famille
5. E-guichet contre la violence pour informer, assister et accompagner les femmes victimes de violences
6. Egalité Homme/Femme
7. Femme et droit à la santé
8. Femme dans la société
9. Femme dans l'économie
10. Femme et la politique

Le portail, dont le lancement s'est déroulé le 21 novembre 2014 au siège du Conseil Régional de Tanger – Tétouan, constitue un véritable organe d'information, de communication, de sensibilisation et de plaidoyer. Avec son guichet contre la violence, « ANISSAIYA.net » permet aux femmes victimes de violence de s'informer, de poser des questions en toute discrétion et d'être orientées vers le centre d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violence, le plus proche de chez elles.

La mise en place de ce portail s'inscrit dans le cadre du programme « Appui à la mise en œuvre du Code de la Famille pour la facilitation de l'accès des femmes aux services de la justice - Genre et gouvernance démocratique », implémenté par le Ministère de la Justice et des Libertés, le Ministère de la Solidarité, la Femme, la Famille et le Développement Social, et des organisations de la société civile, avec l'appui de l'ONU Femmes et le financement du gouvernement de Norvège.



## Les femmes semencières marocaines renforcent leurs capacités dans l'agro-écologie

Pour sensibiliser les femmes paysannes aux techniques agro-écologiques, une formation leur a été destinée du 7 au 11 décembre 2014, à Douar Skoura, dans l'arrière-pays de Marrakech, dans la province de Rhamna, sous le thème : "Les techniques de préparation des jardins agro-écologiques".



L'objectif de cette formation, qui a bénéficié à 31 femmes et 9 hommes, a été d'appuyer l'autonomisation économique des femmes paysannes vulnérables en consolidant leurs capacités en matière d'agro-écologie. Le résultat escompté étant la production, la préservation et la valorisation des semences locales et de plantes de qualité adaptées aux conditions du terroir et à faible coût, ainsi que la sensibilisation à la sécurité alimentaire et la création de réseaux pour la diffusion des bonnes pratiques de conservation et de valorisation des semences.

Cette formation s'inscrit dans le cadre du projet "Appui aux femmes semencières pour un développement égalitaire, solidaire et durable au Maroc", lancé en novembre 2013, avec l'appui d'ONU Femmes, et le financement du Fonds de solidarité prioritaire "cohésion sociale" du Ministère des Affaires étrangères et du développement international français. Ce projet est mis en œuvre par l'association Terre et Humanisme Maroc (THM), en partenariat avec l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (IAV), l'École nationale forestière de l'ingénierie (ENFI), l'Institut national de recherche agricole (INRA) et les facultés des sciences et techniques de Settat et d'Errachidia.

## Atelier de gestion de l'eau à Errachidia

L'ONU Femmes et ses partenaires locaux à Errachidia ont tenu, le 10 octobre 2014, un atelier renforcement des capacités sur « La gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE) dans un contexte de changement climatique au niveau des oasis : Rôle des femmes et des hommes dans la préservation de cette ressource ». Cet atelier qui a réuni près d'une quarantaine d'acteurs locaux et provinciaux et représentant(e)s d'ONG a permis de sensibiliser à l'importance de la planification territoriale



intégrant le genre et la gestion des risques climatiques, notamment dans les zones oasiennes, où le seuil de pénurie des ressources en eau sera atteint à l'horizon 2030.

L'organisation de cet atelier s'inscrit dans le cadre du projet « Appui à une planification locale sensible au genre et intégrant l'adaptation au changement climatique, Maroc », mis en œuvre par les élus locaux (Direction de l'Aménagement du Territoire/Programme Oasis Tafilalet, Direction Générale des Collectivités Locales/Direction de Formation des Cadres Administratifs et Techniques, Secrétariat de l'Eau et l'Environnement), avec l'appui d'ONU Femmes et le financement de la Coopération suisse), depuis janvier 2013 dans les oasis du Tafilalet.

## Les femmes et les jeunes mobilisés pour leurs droits civiques - Tunisie

Lors des élections de l'Assemblée Nationale Constituante tenues en octobre 2011, le faible taux de participation des femmes et des jeunes a été particulièrement inquiétant. Face à ce défi, l'Association Ligue des Électrices Tunisiennes (LET) a choisi de concentrer ses efforts sur la promotion de la culture politique des femmes rurales et des jeunes des trois gouvernorats ciblés dans le cadre du projet « *Pour une participation active des femmes aux élections à Nabeul, Sousse et Bizerte* », et répertoriés par l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE) comme ayant un taux d'abstention très élevé. Un seul mot d'ordre : sensibiliser et éduquer à la citoyenneté. Ce sont donc 77 femmes et jeunes qui ont pu bénéficier des ateliers et des formations organisés par la LET sur le rôle et les responsabilités des femmes et des jeunes dans le processus électoral, qui se sont tenus d'août à octobre 2014 dans les trois gouvernorats, Kélibia, Sousse et Bizerte. Afin d'accroître la participation des femmes et des jeunes à la vie politique locale et nationale, les participant(e)s formé(e)s ont mené, chacun(e) dans sa localité, une campagne de sensibilisation qui a touché près de 2300 personnes au cours du mois d'octobre 2014.

La Ligue des Électrices Tunisiennes a également lancé, en partenariat avec ONU Femmes, et avec le soutien de l'Union Européenne, un programme d'observation électorale basée sur le genre à Bizerte, Nabeul et Sousse. Le projet a permis de former 60 jeunes, identifié(e)s parmi les 77 formé(e)s initialement, à l'observation politique axée sur le genre afin d'assurer leur propre engagement dans la promotion de l'égalité de genre et la sensibilisation des autres électeurs et citoyens.

Cette approche genre dans l'observation des élections vise à constater et à dénoncer les inégalités et les discriminations à l'égard des femmes dans le processus électoral et par conséquent à réduire les obstacles à la participation politique effective des femmes. Un guide procédural détaillé incluant les outils nécessaires sur l'observation du processus électoral basé sur le genre a été élaboré. A l'issue des élections législatives, un rapport préliminaire notifiant les résultats de l'observation a été publié et présenté. Il comprend l'ensemble des constats et écarts notifiés aussi bien au niveau du processus électoral que dans les médias.

A noter que le taux de participation des femmes au premier tour de l'élection présidentielle 2014 a atteint 50,5% contre 47% en 2011, selon les chiffres présentés par l'organisation Gender concerns international.

## *Nos Félicitations à Amina Lotfi !*

Madame Amina Lotfi a reçu, le 8 décembre 2014, les insignes de Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur de la République française. Cette distinction consacre l'engagement de Mme Lotfi en faveur de la promotion des droits humains des femmes et de l'égalité hommes-femmes dans son parcours associatif et professionnel.

Engagée auprès du mouvement des femmes au Maroc depuis une quinzaine d'années, elle a également assuré des fonctions relatives à la promotion des Droits des femmes au sein la Coopération Canadienne et de l'UNICEF, ainsi que plusieurs missions de conseil avant de rejoindre l'équipe d'ONU Femmes Maghreb en 2011, en tant que coordonnatrice du programme gouvernance publique et égalité de genre.

Dans son discours de remerciements, Mme Lotfi a déclaré que cette décoration était une reconnaissance du combat du mouvement féministe marocain depuis les années 80.



*M. Charles Fries,  
Ambassadeur de France au Royaume du Maroc  
remettant la Légion d'honneur à Mme Amina Lotfi  
(Photo extraite du site web de l'Ambassade de France)*

Le discours de Monsieur l'Ambassadeur de France en son honneur est disponible sur le lien suivant : <http://www.ambafrance-ma.org/Remise-des-insignes-de-Chevalier>

Lors de cette cérémonie, Madame Amina Bouayach, ex-présidente de l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (OMDH) et secrétaire générale de la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a également été distinguée de la Légion d'honneur, en récompense de son action en faveur des droits de l'Homme au Maroc.